

Vous êtes membre de la délégation de votre syndicat ? Lors d'une instance de la Fédération ou de la Centrale, vous devez aller au micro et cela vous intimide un brin ? C'est normal. La crainte de prendre la parole en public est largement répandue.

**VOICI QUELQUES CONSEILS AUX PERSONNES RÉSERVÉES. VOYEZ AUSSI, AU VERSO, DEUX EXEMPLES D'INTERVENTIONS EN DÉLIBÉRANTE CORRECTEMENT STRUCTURÉES.**



## ASSUREZ-VOUS DE PRENDRE LA PAROLE AU BON MOMENT.

Un débat se déroule habituellement selon les étapes suivantes :

- **La présentation du sujet** par la personne-ressource.
- **Le comité plénier de questions et de commentaires** pour faire clarifier des éléments par la personne-ressource, pour formuler une remarque ou pour annoncer que vous ferez une proposition le temps venu ; vous pouvez même la formuler brièvement afin de faciliter son amélioration par d'autres personnes déléguées.
- **Le comité plénier d'annonce de propositions** : Il vous faut d'abord présenter le texte de votre proposition, de votre amendement, etc. La présidence cherchera ensuite un appui pour votre proposition. Si cette dernière est appuyée, la présidence vous demandera de revenir au micro pour l'expliquer.
- **L'assemblée délibérante** : C'est le moment de faire connaître à l'assemblée votre position ou celle de votre délégation (pour ou contre une ou l'ensemble des propositions). En plus de permettre le partage de votre point de vue, la délibérante vous permet d'exercer une influence sur les autres membres, parfois même de les convaincre. C'est crucial. Même si quelqu'un a déjà dit ce que vous pensez, vous pouvez simplement exprimer votre appui, sans tout répéter.
- **Le vote.**



## PRÉPAREZ VOTRE INTERVENTION.

Selon l'étape où vous voulez intervenir, inscrivez sur un feuillet :

- La ou les **question(s)** que vous désirez poser ou les **principales idées** que vous souhaitez faire valoir, s'il s'agit d'un commentaire. Évitez de lire un long texte, notez plutôt des mots clés pour vous adresser plus naturellement à l'assemblée. Vous aurez 3 minutes pour poser vos questions ou partager vos idées.
- Le **libellé précis** d'une proposition ou d'un amendement. Lisez la proposition textuellement, puis remettez-la au secrétariat d'assemblée.
- La **position** que vous voulez défendre et les **principaux arguments** qui la soutiennent. Évitez de lire un long texte, notez plutôt des mots clés pour vous adresser plus naturellement à l'assemblée. Vous aurez 3 minutes pour défendre votre position.



## VOUS N'AVEZ PAS À VOUS JUSTIFIER.

Vous avez le droit de parler ou de poser vos questions. Celles-ci aideront peut-être d'autres personnes déléguées à mieux comprendre les sujets abordés, souvent fort complexes.



## N'HESITEZ PAS À UTILISER LE « JE » ET LE « NOUS ».

Si vous prenez la peine d'intervenir, c'est que vous avez une position à défendre, un élément à clarifier, et vous le faites dans l'intérêt du plus grand nombre (le « nous »).



## VOUS AVEZ UN ATOUT IMPORTANT.

En tant que prof de cégep, vous avez développé une habileté à vous exprimer en public que plusieurs militant.e.s syndicaux à la CSQ vous envient. En prendre conscience fait diminuer le trac.



## DONNEZ-VOUS LE DROIT À L'ERREUR.

Et apprenez de celles que vous ferez certainement, comme c'est le cas de plusieurs personnes dans l'assemblée, qui fréquentent les instances syndicales depuis longtemps !

Voir verso



## PRENEZ LE TEMPS D'AJUSTER LE MICRO AVANT VOTRE INTERVENTION.

Évitez d'intervenir le dos courbé ou sur la pointe des pieds, donc en situation instable. Mieux vaut avoir les pieds bien ancrés et regarder la présidence, à qui l'on doit s'adresser.

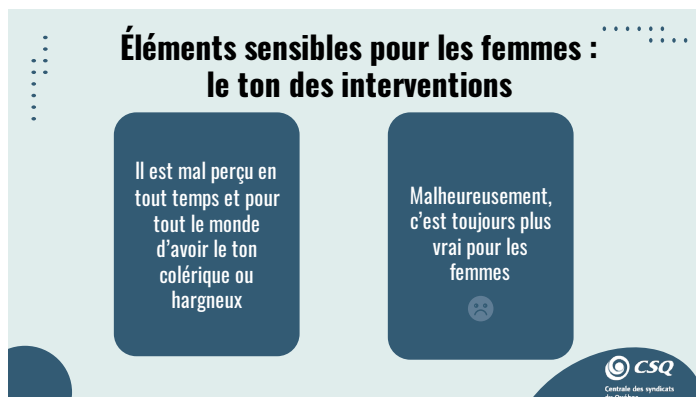
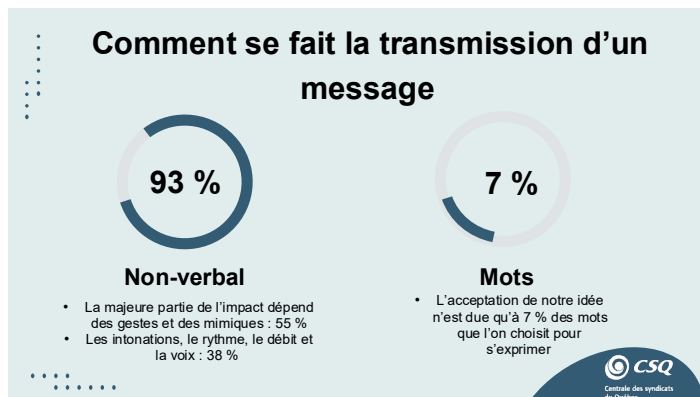


## IDENTIFIEZ-VOUS...

Après que la présidence vous aura accordé le droit de parole, dites vos prénom et nom, puis le nom de votre syndicat.

**...SOURIEZ, RESPIREZ ET LANCEZ-VOUS !**

## LA PRISE DE PAROLE SELON LE GENRE



Oui, c'est un double standard que le comité d'action féministe (CAFFEC) dénonce, mais dont il faut encore être conscient.e.s ! Il faut également savoir que les femmes, en raison de la socialisation genrée, prennent habituellement moins souvent la parole publiquement. À la FEC, toutefois, comme l'a montré une enquête du comité menée en 2021, ce sont surtout lors des périodes de questions et des délibérantes que les femmes prennent moins la parole. Espérons que cette fiche aidera à contrer cette tendance...

## DEUX EXEMPLES FICTIFS D'INTERVENTIONS EN DÉLIBÉRANTE

« Émilie Thomas, du Syndicat des enseignantes et enseignants du cégep de l'Est. Je voudrais indiquer à l'assemblée que la délégation du Syndicat de l'Est a discuté de l'amendement Pelletier et que nous voterons contre. Selon nous, il ne faut pas ouvrir aux hommes le comité d'action féministe pour en faire un comité de l'égalité des genres.

Même si on peut comprendre le malaise de M. Pelletier et de son syndicat quant à la discrimination qu'il associe à la non-mixité, il faut se rappeler que :

- le CAFFEC a été créé par le conseil général :
  - pour répondre au besoin des femmes d'échanger sur leur réalité individuelle en tant que travailleuses ;
  - et pour agir ensemble sur les problèmes auxquels plusieurs sont confrontées ;
- cela a porté fruits : grâce aux militantes du comité d'action féministe, la FEC s'est dotée, par exemple, d'une politique contre la violence dans nos instances. Son bureau syndical est beaucoup plus souvent paritaire qu'avant. Et il reste encore des gains à faire en négociation en matière de condition des femmes, notamment en ce qui concerne la violence conjugale au travail ;
- enfin, comme l'égalité femmes-hommes est loin d'être acquise, tant dans la société que dans nos rangs, nous n'avons objectivement aucune raison de remettre en question notre décision à ce sujet.

Nous vous invitons donc à rejeter cet amendement. »

« Jeanne Tremblay, du Syndicat des professeur.e.s de l'Ouest. J'appuie ce qui vient d'être dit par Émilie à propos de cet amendement. Vous savez que la cause des femmes me tient particulièrement à cœur. C'est pourquoi j'ai déjà été membre du CAFFEC. J'ai aussi participé à quelques réseaux de la condition des femmes de la CSQ. Le comité a été une pépinière de relève syndicale à la FEC, notamment parce que c'est un espace sécuritaire où les femmes se sentent libres de s'exprimer sans se faire "mecspliquer". En ce qui me concerne, depuis le début de mon implication au CAFFEC, je ressens moins le syndrome de l'imposteur. J'ai développé une confiance en moi qui rejaillit maintenant sur mon syndicat. Le comité m'a permis de m'initier au syndicalisme, puis j'ai postulé à la trésorerie de mon syndicat pour finalement en devenir la présidente, l'an dernier. J'invite donc le conseil général à rejeter l'amendement et à maintenir tel quel le CAFFEC. »